



Association Demain la Terre Écologique et responsable

La charte embrasse 8 thématiques environnementales et sociétales : maîtrise des phytos, préservation de la ressource en eau, de la qualité des sols, biodiversité, contrôle et diminution de la consommation énergétique et des émissions de GES, réduction des déchets, en favorisant une relation économique durable avec les parties prenantes et un respect des thématiques sociales. Pour celui qui entre, deux étapes dans la démarche : une étape d'adhésion qui déclenche un diagnostic de l'exploitation, pour la situer. Cette dernière a ensuite trois ans maximum

pour passer un diagnostic extérieur sur un référentiel harmonisé, quelques critères étant adaptés selon le mode de production (plein champ, serre...).

C'est donc une démarche de progrès : au départ il faut surtout démontrer sa capacité à évaluer son niveau (quels prélèvements d'eau, application des engrais et des phytos...) et enclencher une dynamique pour progresser : supprimer les molécules les plus impactantes en termes de santé et d'environnement (T, T+, Xn...), mettre en place des alternatives, travailler sur l'eau et les engrais... Il y a obligation de réduire l'indicateur de son choix, IFT, Nodu, QSA sur un pas de temps suffisant. Collectivement, l'association qui a 7 ans d'existence, a déjà affiché certains résultats.

« Entre 2011 et 2017, l'indicateur consolidé de baisse de phytos des adhérents Demain la Terre a baissé de 30 %, défend Marc de Nale, directeur de l'association. Nous n'avons pas de souci particulier avec les ONG car notre engagement de baisse des intrants

Trois grands principes sous tendent la démarche Demain la Terre : gérer durablement le vivant et les ressources naturelles, garantir et s'engager dans la durée, informer et partager. Forte de ces principes, cette démarche de type RSE (responsabilité sociétale des entreprises) aux objectifs résolument larges, a été lancée par des entreprises de fruits et légumes, aujourd'hui au nombre de 13, et une charte a été finalisée en 2010.

global plus exigeant que les objectifs nationaux leur convient. Notre cahier des charges est construit à la fois sur une obligation de moyens et de résultats ». Dans le secteur de la pomme de terre, les adhérents sont Ferme de la Motte pour sa part conventionnelle, Ferme de Normandie, adhérente en novembre 2016 certifiée en juillet 2018, et plus récemment Pomliberty.

Équivalence avec la certification HVE

Demain la Terre a travaillé et fait reconnaître en 2015 sa charte dans son volet environnemental comme équivalente à la certification du ministère de l'agriculture HVE 3 (obligation de moyens et de résultats)

« En mai 2018, nous avons obtenu le droit de gérer dans un cadre collectif cette certification HVE 3 (un décret est sorti fin 2017). Nous emmenons 160 producteurs. Un premier pool de 5 producteurs a déjà

obtenu cette équivalence HVE 3 par notre procédure collective. Nous cherchons à être en avance sur la demande des clients, dans le cadre des EGA » décrit le directeur. Enfin, Demain la Terre s'engage à valoriser les actions et les résultats de ses adhérents. L'association édite un rapport annuel et communique déjà par une présence dans les salons professionnels (congrès d'apiculture, SIA, Fruit Attraction, Fruit Logistica...).

« Notre objectif est de monter en puissance rapidement sur la communication auprès du consommateur, sur le digital et par des animations en magasins et en restauration ». Une animatrice a été embauchée pour gérer toute cette communication. Karine Affaton a le projet de faire s'exprimer les uns et les autres, de personnaliser la démarche : « Notre logique de communication est d'être positif et réaliste, nous allons décrire ce que nous faisons pour une agriculture plus vertueuse » déclare-t-elle. ✨



Marc de Nale, directeur de Demain la Terre et Karine Affaton, chargée marketing et communication.

